



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 062
Séance du 20 septembre 2019

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **35**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 20 septembre 2019

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr